

PROCÈS VERBAL  
SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 MARS 2025  
MUNICIPALITÉ DE TASCHEREAU  
À LA SALLE YVES-AUBUT

À une séance régulière des membres du conseil de la Municipalité de Taschereau tenue à la salle Yves-Aubut, le lundi 10 mars 2025, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, à laquelle sont présents :

Monsieur Michaël Otis, maire  
Monsieur Patrick Landry, conseiller  
Monsieur Julien Chalifoux, conseiller  
Monsieur Sylvain Cameron, conseiller

Sont aussi présentes : Madame Maréchan Desrosiers, directrice générale  
Madame Chantal Martel, directrice générale par intérim  
Madame Isabelle Viau, directrice générale adjointe

Sont absents : Monsieur Henry Lampron, conseiller  
Monsieur Mathieu Cloutier, conseiller  
Monsieur Zachary Cloutier Julien, conseiller

**OUVERTURE**

Ouverture Sous la présidence du maire, monsieur Michaël Otis et formant quorum, à 19h30, déclare l'ouverture de la séance, il souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

Ordre du jour **ORDRE DU JOUR**

1. **OUVERTURE;**
2. **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR;**
3. **ACCEPTATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL;**
  - 3.1. Séance régulière du 10 février 2025
4. **CORRESPONDANCE;**
  - 4.1. Changements apportés au règlement du fonds de mise en valeur de lots et de sa politique
  - 4.2. Station d'essence de proximité
  - 4.3. Poste Canada et la commission d'enquête sur les relations de travail
  - 4.4. Distribution des calendriers de collecte – Mise à jour et réflexion en cours
  - 4.5. Plainte officielle d'un citoyen
5. **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE;**
  - 5.1. Adoption des comptes à payer de février 2025
  - 5.2. Adoption de la situation financière de février 2025
  - 5.3. Achat de terrain lot 6 342 891
  - 5.4. Nomination d'un représentant autorisé clicSÉQUR
  - 5.5. Dépenses DG colloque de zone et formation ADMQ
6. **PÉRIODE DE QUESTIONS;**
7. **RAPPORTS;**

- 7.1. Rapport du maire
- 7.2. Rapport lots intramunicipaux
- 7.3. Autres rapports
- 8. **PROCÉDURES ADMINISTRATIVES LOTS INTRAMUNICIPAUX;**
  - 8.1. Demande d'aide financière au fonds de mise en valeur des lots
  - 8.2. PAFIT
- 9. **SÉCURITÉ PUBLIQUE;**
  - 9.1. Entente entraide Incendie
  - 9.2. Kalitec avertisseurs de vitesse
  - 9.3. Signalisation circulation locale seulement
- 10. **LOISIRS ET CULTURE;**
  - 10.1. Animation d'été (9 016\$)
  - 10.2. Contribution bénévole émérites biblio
  - 10.3. Résolution nécessaire à la demande financière PSPS pour jeux d'eau
- 11. **SANTÉ & BIEN ÊTRE;**
  - 11.1. Adoption des états financiers 2023 de l'OMH
- 12. **URBANISME**
  - 12.1. Dérogation mineure 195, rue Dubreuil
  - 12.2. Dérogation mineure entérinée 272 av. Privat
- 13. **AFFAIRES DIVERSES;**
  - 13.1. Station de lavage pour bateaux
  - 13.2. Résolution d'embauche directrice générale adjointe et accès nécessaires
  - 13.3. Atelier bande dessinée, programme d'aide financière
- 14. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS;**
- 15. **FERMETURE.**

**Rés.#6602-03-25**  
Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Sylvain Cameron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la séance régulière soit accepté et qu'il demeure ouvert afin d'y ajouter des items, s'il y a lieu.  
Adoptée.

**Rés.#6603-03-25**  
Acceptation et suivi du procès-verbal de la séance régulière

**ATTENDU QU'**

une copie du procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 10 mars 2025 a été remise à tous les membres du conseil le 5 mars 2025 avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par monsieur Julien Chalifoux et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 10 mars 2025, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité. Adoptée.

### **CORRESPONDANCE**

- 4.1** Changements apportés au règlement du fonds de mise en valeur des lots et de sa politique Un règlement de modification a été adopté au conseil de la MRC. Les informations sont disponibles au bureau municipal.
- 4.2** Station d'essence de proximité Harnois nous envoie une publicité pour une station-service
- 4.3** Poste Canada et la commission d'enquête sur les relations de travail Un sondage nous a été transmis par poste Canada.
- 4.4** Distribution des calendriers de collecte – Mise à jour et réflexion en cours La MRC travaille sur ce dossier
- 4.5** Plainte officielle d'un citoyen La municipalité a reçu et traité une plainte écrite d'un citoyen.

### **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

**Rés.#6604-03-25**  
Comptes à payer

**ATTENDU QU'** une copie du rapport des comptes à payer pour le mois de février a été remise à tous les membres du conseil le 5 mars 2025 avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance;

**ATTENDU QUE** la municipalité et les lots intra municipaux ont les crédits disponibles pour ces dépenses;

**Pour la municipalité :**

- Chèques manuels de M2500016 à M2500033 au montant de 34 837.42 \$
- Chèques réguliers de C2500110 à C2500131 au montant de 22 357.11\$
- Paiement par carte de crédit au montant de 2 561.98\$
- Paiements préautorisés de P2500136 à P2500154 au montant de 19 016.71\$
- Salaires de D2500039 à D2500078 au montant de 27 602.31\$

**Pour les lots intramunicipaux :**

- Chèques réguliers de C2500010 à C2500015 au montant de 4 495.53\$ et M2500005 au montant de 1 164.96\$

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par monsieur Patrick Landry et résolu à l'unanimité par les conseillers présents;

**QUE** le conseil approuve le rapport des comptes à payer pour le mois de février 2025, totalisant 84 433.71\$. Adoptée.

**Rés.#6605-03-25**  
Situation financière

**ATTENDU QU'** une copie de la situation financière pour le mois de février 2025 a été remise à tous les membres du conseil le, afin de leur permettre d'en prendre connaissance;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par monsieur Sylvain Cameron et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le conseil approuve la situation financière pour le mois de février 2025. Adoptée.

**Rés.#6606-03-25**  
Achat de terrain lot  
6 342 891

**ATTENDU QU'** il est proposé par monsieur Sylvain Cameron et résolu unanimement que le lot numéro 6 342 891, matricule 6491 57 3550 situé sur la avenue Kirouac soit vendu à madame Hélène Bélanger, pour un montant de 3 700\$ le tout plus taxes, et que la vente soit conditionnelle à la construction d'une résidence sur ce terrain dans un délais de deux (2) ans de la date de la vente, à défaut de quoi celle-ci sera annulée et le coût d'achat et les frais inhérents à cet achat sont alors non remboursables.  
Adoptée.

**Rés.#6607-03-25**  
Révocation de  
procuration clicSÉQR

**ATTENDU QUE**

la Municipalité de Taschereau est inscrite aux services électroniques du ministère du Revenu du Québec;

**ATTENDU QUE**

ces services sont essentiels à la réalisation de plusieurs transactions avec différentes autorités gouvernementales, tels que les ministères du Revenu, des Affaires municipales et l'Occupation du territoire et du développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

**ATTENDU QU'**

il est de notre devoir de mettre à jour le dossier de la Municipalité de Taschereau afin d'utiliser les services électroniques;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par monsieur Julien Chalifoux et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE**

les procurations à titre de responsable soient révoquées au nom de madame Fanny Veilleux et madame Agapo Néron-Cloutier.

**QUE**

monsieur Michaël Otis ou monsieur Mathieu Cloutier soient les signataires autorisés de l'annexe B.  
Adoptée.

**Rés.#6608-03-25**  
Nomination d'un  
représentant autorisé  
clicSÉQR

**ATTENDU QUE**

la Municipalité de Taschereau est inscrite aux services électroniques du ministère du Revenu du Québec;

**ATTENDU QUE**

ces services sont essentiels à la réalisation de plusieurs transactions avec différentes autorités gouvernementales, tels que les ministères du Revenu, des Affaires municipales et l'Occupation du territoire et du développement durable de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques;

**ATTENDU QU'**

il est nécessaire de renommer et d'autoriser les représentants autorisés de la Municipalité de Taschereau afin d'utiliser les services électroniques;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par monsieur Julien Chalifoux et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE**

madame Maréchan Desrosiers directrice générale et greffière-trésorière et madame Isabelle Viau (ci-après les représentants), soient autorisées à signer, au nom de la Municipalité de Taschereau, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQUR et qu'elles soient autorisées à :

- Gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprises;
- Gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- Gérer l'accès au portail du Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR);
- Remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- Consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution de toutes les obligations fiscales.

**QUE**

le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQUR.

**QUE**

monsieur Michaël Otis ou monsieur Mathieu Cloutier soient les signataires autorisés de l'annexe C.  
Adoptée.

Période de questions

Un citoyen demande des explications sur la plainte officielle reçue.  
Un citoyen demande de l'information sur le déficit des lots intras.  
Des citoyens demandent de l'information sur l'évolution du projet des jeux d'eau et de la serre communautaire, les bacs de jardinage, des travaux d'électricités effectués à la serre et au restaurant de l'aréna, ainsi que les rénovations du bureau municipal.

### **RAPPORTS**

Rapport du maire

La MRC gère maintenant les ordures et la récupération. Un feuillet explicatif sera envoyé. La rencontre pour le plan de contingence aura lieu le 11 mars 2025 à 19h00. Notre réseau d'égout sanitaire et pluvial est saturé à environ 70% par endroit. Le maire présentera le projet final des jeux d'eau à la fin du mois.

Rapport lots intramunicipaux

Le 25 mars 2025 aura lieu une consultation publique pour le PAFIT et un communiqué papier sera émis. La carte des lots intramunicipaux est disponible pour consultation au bureau municipal.

Autres rapports

Aucun

### **PROCÉDURES ADMINISTRATIVES LOTS INTRAMUNICIPAUX**

**Rés.#6609-03-25**  
Demande d'aide financière au fonds de mise en valeur des lots

**ATTENDU QUE**

le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest est mis à la disposition des municipalités locales pour la réalisation d'activités sur les lots épars et dans les territoires sous convention d'aménagement forestier (entente de délégation de gestion);

**ATTENDU QUE**

l'année de référence s'échelonne du 10 février 2025 au 31 mars 2026;

**ATTENDU QUE**

la municipalité de Taschereau souhaite obtenir une aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux pour la réalisation des activités suivantes :

Travaux sylvicoles, Déblaiement mécanisé à lame tranchante (DMEL);

**ATTENDU QUE**

l'aide financière demandée est de 9 833,40 \$.

**EN CONSÉQUENCE,**

sur proposition de monsieur Sylvain Cameron, appuyée par monsieur Patrick Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** le conseil autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest pour un montant maximum de 9 833,40 \$;

**QUE** le conseil autorise madame Maréchan Desrosiers à signer la documentation relative au projet.  
Adoptée.

**Rés.#6610-03-25**  
PAFIT

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Taschereau a reçu une offre de service du Groupement Forestier Coopératif Abitibi pour le PAFIT (plan d'aménagement forestier intégré tactique)

**QUE** la proposition s'élève à 2 450\$ et est acceptée.

**QUE** le conseil autorise la dépense.

**EN CONSÉQUENCE,** sur proposition de monsieur Patrick Landry, et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

**Rés.#6612-03-25**

***APPUI AUX PROJETS DANS LE CADRE DU  
FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX  
DE LA MRC D'ABITIBI-OUEST***

**ATTENDU QUE** le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest est mis à la disposition des municipalités locales pour la réalisation d'activités sur les lots épars et dans les territoires sous convention d'aménagement forestier (entente de délégation de gestion);

**ATTENDU QUE** l'année de référence s'échelonne du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre;

**ATTENDU QUE** trois dates de dépôt de projet sont établies, soient le 31 mars, le 31 août et le 30 novembre de chaque année;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Taschereau souhaite obtenir une aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux pour la réalisation des activités suivantes : travaux sylvicoles;

**ATTENDU QUE** l'aide financière demandée est de 97 097.49 \$.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Patrick Landry, appuyée par monsieur Julien Chalifoux, il est unanimement résolu :

- De déposer une demande d'aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest pour un montant maximum de 97 097.49 \$;
- D'autoriser madame Maréchan Desrosiers à signer la documentation relative au projet.

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**Rés.#6613-03-25**  
Entente entraide  
incendie

**ATTENDU QUE** chacune des parties à l'entente possède chacune son propre service de sécurité incendie.

**ATTENDU QUE** le service de sécurité incendie de La Sarre représente un regroupement de municipalités en matière de sécurité incendie et de sécurité civile, qu'il inclut les casernes situées au seins des municipalités de Dupuy, Macamic, La Sarre, Poularies, Sainte-Hélène-de-Mancebourg, Gallichan, et Duparquet, et qu'il dessert les territoires de ces mêmes municipalités en plus de ceux d'Authier, Authier-Nord, Clermont, Clerval, Chazel, La Reine et Rapide-Danseur.

<b>ATTENDU QUE</b>	le service de sécurité incendie de Taschereau inclut la caserne située au sein de la municipalité de Taschereau et le TNO Rivière-Ojima (Languedoc).
<b>ATTENDU QUE</b>	pour intervenir efficacement, les services de sécurité incendie doivent faire appel à d'autres services de sécurité incendie afin d'atteindre leur force de frappe ou de combler les besoins d'approvisionnement en eau, en équipements et en effectifs en conformité avec la protection nécessaire associée aux différents niveaux de risques protégés.
<b>ATTENDU QUE</b>	la loi en sécurité incendie et les orientations du ministre de la sécurité publique en sécurité incendie prévoient que les municipalités doivent optimiser le déploiement de leurs ressources par l'adoption d'ententes relatives à l'établissement des modalités de réponse multi-casernes afin d'atteindre une force de frappe conforme à la législation en vigueur au Québec lorsqu'elles ne peuvent s'autosuffire, en se basant sur le tableau de disponibilité et de temps de mobilisation des effectifs documenté au schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi-Ouest attesté par le ministre de la Sécurité publique
<b>ATTENDU QUE</b>	la volonté de chacune des deux parties est d'harmoniser, dans le cadre du sujet traité et la présente entente, le taux horaire applicable aux membres de leur service de sécurité incendie et le taux d'utilisation des véhicules et des équipements.
<b>ATTENDU QUE</b>	les corporations municipales parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec pour conclure une entente relative à la fourniture de services en sécurité incendie.
<b>EN CONSÉQUENCE,</b>	les parties à l'entente conviennent des articles 1 à 20
<b>QUE</b>	le conseil accepte l'entente d'entraide automatique et ponctuelle en matière de sécurité incendie telle que présentée. Adoptée.

**Rés.#6611-03-25**

Signalisation circulation  
locale seulement

Il est proposé par monsieur Patrick Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présent, que le chemin de la Traverse sera circulation locale seulement et que les chemins du Lac Bazin, de la Bleuetière, Hamelin, de la Baie Rosanette, du Père Jean, de la Chute et le chemin de la Mine Tragean ne soient plus circulation locale seulement pour permettre le passage des camions.  
Adoptée.

**LOISIRS ET CULTURE**

**Rés.#6614-03-25**

Animation d'été

**ATTENDU QU'**

il est proposé par monsieur Julien Chalifoux et résolu à l'unanimité des conseillers présent d'embaucher un(e) animateur(trice) au coût de 9016\$, si plus de 15 participants, il y aura embauche d'un(e) deuxième animateur(trice).

**Rés.#6615-03-25**

Contribution bénévoles  
émérites biblio

**ATTENDU QU'**

il est proposé par monsieur Julien Chalifoux et résolu à l'unanimité des conseillers présent d'envoyer un montant de 20\$ au réseau biblio.

**Rés. # 6616-03-25**

Résolution nécessaire à la  
demande financière PSPS  
pour Jeux d'eau

**ATTENDU QUE**

la municipalité de Taschereau souhaite déposer une demande de financement pour un montant de 50 000\$ dans le cadre Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRC d'Abitibi-Ouest pour la réalisation du projet jardin d'eau.

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par monsieur Patrick Landry et appuyé par Sylvain Cameron et résolu à l'unanimité des conseillers présent.  
Le conseil se mobilise et est motivé à appuyer leur agente dans la recherche et le dépôt de demande de financement.

**SANTÉ & BIEN ÊTRE**

**Rés.#6617-03-25**

Adoption des états  
financiers 2023 de  
l'OMH

**ATTENDU QU'**

il est proposé par monsieur Julien Chalifoux et résolu par le conseil d'adopter les états financiers 2023 de l'Office municipal d'habitation de l'Arc-en-ciel.  
Adoptée.

**URBANISME**

**Rés.#6618-03-25**

Dérogation mineure

**ATTENDU QUE**

le comité consultatif d'urbanisme (CCU) s'est réuni le 25 février 2025 afin d'étudier la demande de

195, rue Dubreuil

dérogation mineure DPDRL250001

(Agrandissement du garage plus grand que la superficie autorisée) ;

**ATTENDU QUE**

les conseillers ont pris connaissance du procès-verbal du CCU et tiennent compte de leur recommandation (Recommandation écrite) d'accepter la demande de dérogation mineure

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par monsieur Patrick Landry, appuyé par monsieur Julien Chalifoux et unanimement résolu. Le conseil municipal autorise la dérogation concernant l'immeuble au 195, rue Dubreuil. Adoptée.

**Rés.#6619-03-25**

Dérogation mineure entérinée 272 avenue Privat

**ATTENDU QUE**

dans la résolution #6371-08-24 du 12 août 2024 avait été omis d'inscrire que la grandeur actuelle du garage est acceptée telle qu'elle.

**QUE**

cette présente résolution s'ajoute à celle du 12 août 2024 (#6371-08-24).

Il est proposé par monsieur Julien Chalifoux, et unanimement résolu d'accepter la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme qui consiste à garder les mêmes dimensions du garage existant.

Adoptée.

**AFFAIRES DIVERSES**

**Rés.#6620-03-25**

Projet Stations lavage à bateaux

**ATTENDU QUE**

la municipalité va de l'avant avec l'achat des stations de lavage à bateaux.

**QUE**

les conseillers ont pris connaissance du projet d'installer 2 stations de lavage à bateaux (Lac Taschereau et Lac Lois) et de l'offre du CREAT pour la réalisation.

**QUE**

la municipalité s'engage à contribuer au montant de 1 000\$ par station.

**QUE**

le conseil autorise madame Maréchan Desrosiers et madame Rim Souaied comme signataires de la convention de financement.

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par monsieur Sylvain Cameron, et unanimement résolu.

Adoptée.

**Rés.#6621-03-25**

Embauche DGA

Il est proposé par monsieur Julien Chalifoux, et unanimement résolu d'embaucher madame Isabelle Viau à titre de directrice générale adjointe.

**Rés.#6622-03-25**

Accès services  
gouvernementaux  
nouvelle DGA

Il est proposé par monsieur Julien Chalifoux et unanimement résolu de nommer madame Isabelle Viau, directrice générale adjointe, représentante de la municipalité et de lui donner accès à tous les services gouvernementaux provinciaux et fédéraux en plus de révoquer l'accès de madame Sabrina Chamberland à ces mêmes services.

**Rés.#6623-03-25**

Accès clicSÉCUR nouvelle  
DGA

Il est proposé par monsieur Julien Chalifoux et unanimement résolu de donner accès à madame Isabelle Viau, directrice générale adjointe, au service clicSÉCUR.

**Rés.#6624-03-25**

Accès carte de crédit et  
compte bancaire nouvelle  
DGA

Il est proposé par monsieur Julien Chalifoux et unanimement résolu de donner accès à madame Isabelle Viau, directrice générale adjointe, à une carte de crédit de 1 000\$ ainsi qu'au compte bancaire et de révoquer l'accès à la carte de crédit et au compte bancaire de madame Sabrina Chamberland.

**Rés.#6625-03-25**

Programme aide  
financière Ateliers bande  
dessinée

**ATTENDU QUE**

les conseillers ont pris connaissance du projet d'ateliers de bande dessinée.  
Autoriser Vanessa Boutin-Cameron à signer et déposer la demande d'aide financière au montant de 1 025\$  
La contribution municipale sera d'un montant de 218.15\$  
Il est proposé par monsieur Patrick Landry, et unanimement résolu :  
Adoptée

Période de questions

Un citoyen demande des clarifications sur les dépenses engendrées par les lots intra.  
Les citoyens se questionnent sur le fonctionnement du lavage des bateaux, si quelqu'un surveillera le processus.

**Rés.#6626-03-25**

Fermeture

Il est proposé par monsieur Julien Chalifoux et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

Que cette séance régulière soit levée à 21h21.  
Adoptée.

